



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1293

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vaulx en Velin**

objet : **Carré de Soie - Secteur Tase - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

**Rapporteur : Monsieur Llung**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauzé (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

**Séance publique du 15 février 2010****Délibération n° 2010-1293**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Carré de Soie - Secteur Tase - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le développement du projet urbain du Carré de Soie doit jouer un rôle capital dans la redynamisation de la première couronne "est" de l'agglomération. Après la réalisation d'importantes infrastructures (la ligne T3 du tramway et le terminus de la ligne A du métro) et de grands équipements (le pôle de loisirs dernièrement inauguré), il s'agit de poursuivre le développement de ce quartier en permettant de nouvelles opérations d'habitat et d'activités tertiaires.

L'émergence du projet Carré de Soie s'est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie foncière qui a conduit à acquérir des parcelles ciblées sur des secteurs identifiés.

Il s'agit aujourd'hui de préparer le développement d'une future opération d'aménagement sur le secteur Tase, périmètre opérationnel identifié, qui viendra compléter le plan d'aménagement d'ensemble (PAE), lui-même, composé d'opérations immobilières tertiaires, du parc-relais du Sytral et de logements collectifs.

Cette future opération d'aménagement sur le secteur Tase permettra d'accroître le renouvellement de ce secteur par le développement d'une offre d'habitat, d'équipements et d'activités.

Deux parcelles stratégiques ont été identifiées dans ce secteur Tase pour faire l'objet de négociations actives en vue de leurs acquisitions.

L'acquisition de ces parcelles ainsi que d'autres parcelles sur opportunité (dans le cadre de déclarations d'intention d'aliéner) permettrait d'assurer la mutabilité du secteur et la maîtrise par la collectivité de tènements stratégiques dans ce secteur. Ce processus foncier devra faire l'objet de compléments d'autorisations de programme dans l'avancement opérationnel du projet d'aménagement.

Il est donc proposé de poursuivre l'action foncière, d'accompagner le relogement des activités présentes et de démolir les bâtiments qui n'ont pas à être conservés dans la mise en œuvre du projet.

L'acquisition de parcelles ciblées, les frais d'évictions, une provision pour d'éventuelles dépollutions, les démolitions ainsi que la gestion provisoire du foncier acquis ont été estimés à 10 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le principe de mener des acquisitions foncières ciblées sur le secteur Tase et de réaliser les évictions et démolitions nécessaires, pour un coût total de 10 000 000 € TTC, afin de préparer une future opération d'aménagement.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale A-2 - Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération 2113 pour un montant total de 10 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 5 000 000 € en 2010,
- 5 000 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.**